

VUES D'ICI

Le magazine de Bretagne porte de Loire Communauté

Supplément · Juin 2020
SPÉCIAL ÉLECTIONS
bretagneportede Loire.fr

ÉLECTIONS COMMUNAUTAIRES

Les élus communautaires

INTERCOMMUNALITÉ

Rôle et fonctionnement

COMPÉTENCES

Les commissions



Bain-de-Bretagne · Chanteloup · Crevin · Ercé-en-Lamée · Grand-Fougeray · La Bosse-de-Bretagne
La Couyère · La Dominelais · La Noë-Blanche · Lalleu · Le Petit-Fougeray · Le Sel-de-Bretagne · Pancé
Pléchatel · Poligné · Saint-Sulpice-des-Landes · Sainte-Anne-sur-Vilaine · Saulnières · Teillac · Tresboëuf

BRETAGNE
PORTE DE LOIRE
COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

Depuis 2015, la loi NOTRe impose à toutes les communes françaises de faire partie d'une intercommunalité. Cette forme de coopération entre communes existe déjà depuis une vingtaine d'années; l'intercommunalité fait donc partie du paysage quotidien. Pourtant, les missions et les actions communautaires ne sont pas toujours bien identifiées.

À l'occasion des élections municipales et communautaires de mars 2020, ce supplément au magazine Vues d'ici vous présente votre intercommunalité et vos élus nouvellement installés.

SOMMAIRE

VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

3 À 5

TROMBINOSCOPE
DES NOUVEAUX ÉLUS

8 & 9

INTERVIEW CROISÉE
ENTRE PRÉSIDENTS

6 & 7

DES COMMISSIONS
AU SERVICE
D'UN TERRITOIRE

10 & 11

Ce magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 20 communes du territoire.
Si vous ne le recevez pas, contactez-nous à media@bretagneportede Loire.fr.

Magazine de Bretagne porte de Loire Communauté • Directeur de la publication : Vincent Minier
Rédaction : Christine Béchet • Conception et réalisation : Karine Houssais, Christine Béchet
Crédits photos (sauf indication) : Bretagne porte de Loire Communauté, Mademoiselle Nolwenn, Patrice Dorizon
Numéro ISSN : 2554-8581
Imprimé en 14 500 exemplaires sur papier PEFC/FSC et en encres végétales • Imprimerie Edicolor, certifiée Imprim'vert



FAIRE COMMUNAUTÉ

Les communes réunies au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) forment, selon le nombre d'habitants du bassin de vie concerné, une communauté de communes, une communauté d'agglomération ou une métropole. Plus petite forme d'intercommunalité, la communauté de communes est un regroupement de communes situées sur un territoire d'un seul tenant et rassemblant au moins 15 000 habitants.

AU SERVICE D'UNE COOPÉRATION DE PROJET

Les communes formant une intercommunalité partagent des intérêts communs. Elles mutualisent leurs efforts pour aménager l'espace communautaire de manière solidaire et équilibrée, gérer des équipements collectifs et organiser des services publics à l'échelle du territoire intercommunal. Avec une finalité : servir les intérêts des habitants. Si chaque EPCI met en œuvre localement sa politique publique, tous partagent un même mode de fonctionnement.

UNE FISCALITÉ PROPRE

Chaque établissement public de coopération intercommunale bénéficie de son propre budget et le gère en autonomie. Les personnels administratifs communautaires mettent en action les décisions prises par les élus de l'intercommunalité.

DES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Selon son nombre d'habitants, chaque commune de l'EPCI est représentée dans les instances intercommunales par un ou plusieurs élus municipaux. Ceux-ci prennent donc un rôle d'élu communautaire, en plus de leur fonction municipale. Ils assistent aux conseils communautaires et participent aux prises de décisions collectives.

Au sein de l'intercommunalité, les conseillers communautaires élisent un président et plusieurs vice-présidents pour un mandat de six ans. Ensemble, ils forment le bureau, organe de décision

communautaire. Ils préparent également l'ordre du jour du conseil communautaire, où l'ensemble des élus de l'intercommunalité valident les projets de l'EPCI. Chaque vice-président prend la responsabilité d'une commission thématique, composée d'élus communautaires et municipaux délégués par les communes. Lors d'une réunion de la commission, ils étudient les dossiers en cours et formulent des avis, examinés en bureau ou au conseil communautaire.

DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES

Les compétences de l'intercommunalité se répartissent entre les compétences obligatoires, définies par la loi, et les compétences déléguées par les communes. Ces dernières choisissent ensemble de transférer certains de leurs domaines d'intervention municipaux, afin d'avoir une gestion commune et harmonisée de ces compétences au niveau intercommunal. Les communes participent ainsi solidairement à une coopération de projet.

PORTRAIT

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ, C'EST...

9^e
intercommunalité *

* en nombre de population
en Ille-et-Vilaine



20
communes

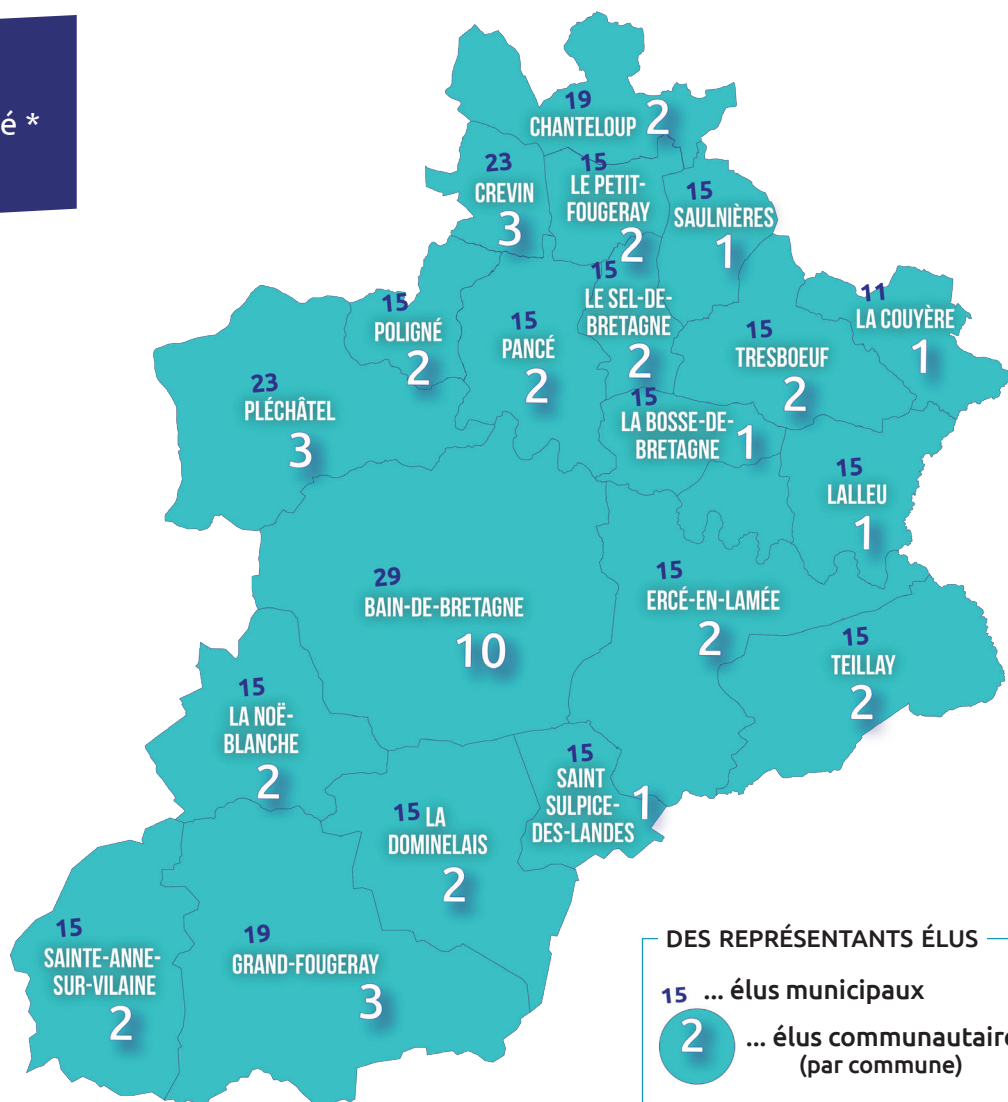


32 649
habitants *

* population totale en
vigueur au 1^{er} janvier 2020



462
km²



DES REPRÉSENTANTS ÉLUS

15 ... élus municipaux

2 ... élus communautaires
(par commune)

ZOOM



LE LOGO, UNE IDENTITÉ VISUELLE

Créée en 2017, Bretagne porte de Loire Communauté s'est dotée d'une identité visuelle dynamique. Composé en deux couleurs, le logo joue sur les marqueurs géographiques. Le nom de l'intercommunalité, écrit en trois blocs, évoque la forme de la Bretagne ; à droite, l'étoile symbolise la position du territoire communautaire, au centre de l'axe vertical matérialisant la N137, entre Rennes et Nantes. Enfin, la signature fait référence à l'environnement, autre atout du territoire.

COMBIEN D'ÉLUS POUR LE TERRITOIRE ?

Dans les communes - membres

334

élus municipaux
dont

20

maires

Au sein de Bretagne porte de Loire Communauté

46

élus communautaires
dont

1

président

9

vice-présidents

L'ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Lors des élections municipales, les électeurs votent pour désigner les élus municipaux et les élus communautaires. Selon la taille de sa commune, la procédure d'élection des élus communautaires est différente.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les élus municipaux qui siègeront aux instances communautaires sont désignés nominativement par chaque liste avant le scrutin ; leur nom est indiqué sur chaque bulletin de vote. Pour les communes de moins de 1000 habitants, les élus communautaires sont désignés après le scrutin par le nouveau conseil municipal, suivant des règles précises.

DÉCRYPTAGE

15 350 577 €

budget annuel 2019

QUELLE RÉPARTITION POUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE ?

CHIFFRES POUR L'ANNÉE 2019

Recettes

Sur 100 € ...
proviennent de ...

72,06 €

Impôts
et taxes

+

16,21 €

Dotation

+

5,07 €

Subventions

+

4,38 €

Ventes et
locations

+

2,28 €

Rembour-
sements

Dépenses

Sur 100 € ...
sont consacrés à ...



3,37 €

Économie
et emploi

+



4,73 €

Petite
enfance,
enfance et
jeunesse

+



2,77 €

Culture

+



0,09 €

Tourisme

+



1,99 €

Sport



3,34 €

Numérique

+



3,69 €

Environnement

+



16,80 €

Gestion
des déchets

+



0,77 €

Mobilités

+



0,30 €

Social



0,60 €

Habitat

+



0,66 €

Urbanisme

+



9,91 €

Soutien
aux communes

+



8,97 €

Personnel
communautaire

+



42,02 €

Dépenses
diverses



6 Vincent Minier, nouveau Président élu lors du Conseil communautaire du 4 juin 2020, remplace Yvon Mellet à la tête de la Communauté de communes.

ENTRETIEN ENTRE PRÉSIDENTS

L'un est maire de Teillay, l'autre est maire de Chanteloup. Tous deux élus successivement à la tête de la Communauté de communes, en tant que Président de Bretagne porte de Loire Communauté, Yvon Mellet et Vincent Minier nous parlent de cette fonction qu'ils ont choisi d'assumer. Bilan et perspectives, au coeur d'une interview croisée.

Quel a été votre parcours d'élu ?

Yvon Mellet – Je suis élu maire de la commune de Teillay depuis 1995, j'ai été élu Président de la Communauté de communes de 2001 à juin 2020. Lors de l'élection du nouvel exécutif de Bretagne porte de Loire Communauté, j'ai été élu Vice-Président. J'ai également assumé d'autres fonctions : Président du Syndicat des eaux et de la forêt du Theil, qui regroupe 52 communes, président du Pays d'accueil touristique des portes de Bretagne, représentant 100 communes, Président du SIVU intercommunal Erce -Teillay. Depuis 2009, je suis conseiller au Département d'Ille-et-Vilaine.

Vincent Minier - Et avant d'être président de la ComCom ?

YM - De 1995 à 2001, au cours de mon premier mandat, j'étais élu au Bureau de l'intercommunalité de l'époque... C'est vraiment le tutorat que j'ai apprécié avant de devenir Président. J'ai eu un apprentissage réel de ce qu'est une Communauté de communes au cours de ces six années.

VM - Mon parcours d'élu est beaucoup plus court. J'ai été élu Maire de Chanteloup en 2014 et Vice-Président aux moyens généraux, finances et ressources humaines à la Communauté de communes au cours du même mandat. Depuis le 4 juin

2020, je suis élu Président de Bretagne porte de Loire Communauté.

YM - L'apprentissage de terrain, c'est vraiment en étant élu dans l'exécutif de la ComCom qu'on peut l'acquérir.

VM - On peut être maire, sans avoir eu une fonction d'élu auparavant. Par contre, devenir Président de la Communauté de communes sans avoir été au moins élu communautaire, et de préférence au Bureau en tant que Vice-Président, me semble indispensable. L'intercommunalité, c'est un fonctionnement assez complexe. Ce ne serait pas forcément souhaitable pour le territoire que le Président n'ait pas fait l'expérience de l'intercommunalité.

Pourquoi vous êtes-vous présentés à la fonction de Président de la Communauté de communes ?

YM – Il faut avoir l'envie de s'investir dans une fonction publique. Compte tenu de l'expérience après mon premier mandat dans le bureau communautaire, j'ai été sollicité pour me présenter comme Président. J'étais intéressé, bien sûr. Comme disait Vincent, avant d'être Président de l'intercommunalité, il faut en comprendre les rouages.

VM – Avant tout, c'est un engagement citoyen, c'est l'envie de faire quelque chose pour le territoire et les habitants. C'est avant tout une histoire d'engagement. Quand on est déjà Maire, c'est s'investir à une autre échelle, commune avec d'autres communes pour permettre la mutualisation et la coopération. Être Maire, c'est concret. L'intercommunalité, c'est faire travailler les communes ensemble pour réaliser des projets en commun.

YM – Être président, c'est s'inscrire dans cette dynamique : être au service des autres, des habitants, des élus.

VM - Au-delà de l'engagement citoyen, c'est la volonté de faire travail en commun. Coordonner, organiser, coopérer pour le territoire.

YM - Il y a des compétences qu'on ne peut pas développer à l'échelon communal. Pour décliner plus largement, il faut réaliser à plusieurs communes le travail de mutualisation.

"Être président de l'intercommunalité, c'est contribuer au développement du territoire de demain."

Quelle est votre vision de Bretagne porte de Loire Communauté ?

YM – Au départ, il y avait la volonté de créer de l'attractivité : créer de l'emploi pour enrichir le territoire. Ensuite, des nouveaux services ont été mis en place, pour se rapprocher d'un niveau de service des territoires urbains. Mais sans perdre la ruralité, l'âme du territoire.

VM - Les habitants cherchent à la fois les infrastructures et les services, tout en conservant ce cadre de vie que l'intercommunalité a raison de défendre. Nous veillons à ce que le développement urbanistique ne se fasse pas au dépend des espaces naturels.

YM – Les lieux emblématiques du territoire ont été préservés et valorisés. Je pense au site de la Levée à Pléchéâtel, comme aux nouveaux sites, comme le Tertre gris à Pancé et Poligné...

VM – ... les boucles de randonnée, notamment autour du Sel-de-Bretagne, les bords de Vilaine comme à Sainte-Anne.

Quels objectifs pour le territoire avez-vous ou allez-vous porter ?

YM – Avec les compétences de l'intercommunalité, le développement économique et l'aménagement étaient prioritaires, puis se sont ajoutés d'autres services.

VM – Je compte travailler en continuité. Soutenir l'emploi sur le territoire, intégrer la dimension développement durable aux actions, concrétiser les projets structurants en cours, développer les services à la population, réduire la fracture numérique, penser mobilités et promouvoir le tourisme vert. L'intercommunalité a vocation à avoir une place de plus en plus importante dans le quotidien des habitants, sans remplacer les communes. Nous sommes attachés aux communes, mais nous ne ne concevons pas aujourd'hui un fonctionnement local sans mutualisation.

DIX-NEUF ANNÉES DE PRÉSIDENTE

En juin 2020, après 19 ans à la tête de la Communauté de communes, Yvon Mellet a choisi de poursuivre son engagement communautaire avec une vice-présidence. Un choix délibéré, pour celui qui a vu grandir la collectivité. *"De deux agents au départ, la Communauté de communes fonctionne aujourd'hui avec 60-65 collaborateurs, pour développer les compétences obligatoires ou celles déléguées par les communes-membres"*. En tant que Président de l'intercommunalité, *"il est important d'être à l'écoute et d'entendre les élus municipaux. Convaincre, expliquer et prendre le temps d'explicitier, pour que les élus travaillent ensemble et que la partie décisionnelle ne revienne pas uniquement à la Communauté de communes. Le rôle de Président est de fédérer, d'accompagner la mutualisation intercommunale et de cadrer la coopération par des signatures de protocoles, de conventions avec les communes-membres"*.

Attaché à la question du développement économique - *"notre territoire a la chance d'avoir une situation géographique entre deux métropoles ; il se situe sur la colonne vertébrale de l'axe Rennes-Nantes"*, Yvon Mellet a œuvré en tant que Président de Communauté de communes pour l'emploi de proximité, pour l'attractivité du territoire, pour l'implantation de services et d'équipements intercommunaux répartis sur les bassins de vie du territoire. Les revenus fiscaux de la collectivité ont permis de faire avancer nombre de projets et d'actions, au bénéfice des habitants : lecture publique - avec son réseau de bibliothèques et l'évènement Mois du Doc, la culture, la jeunesse, la petite enfance, l'environnement et le tourisme tourné vers le patrimoine naturel, le numérique... *"En 19 ans, quasiment tous les projets présentés en Conseil communautaire ont été validés. La volonté de cohésion entre élus pour développer le territoire trouve ici son expression. Mon seul regret : ne pas avoir mis en place une police intercommunale"*.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire est composé de 20 membres : un Président, 9 Vice-présidents ou Vice-présidentes et 10 élus représentant une commune.

Tous les membres ont été élus par l'ensemble des élus communautaires, à bulletin secret, lors du Conseil d'installation du 4 juin 2020.



**NADINE
DRÉAN**

1^{re} Vice-présidente, en charge de la commission Développement économique - Artisanat - Commerce - Agriculture

Maire de Grand-Fougeray



**JEAN-ÉRIC
BERTON**

4^e Vice-président, en charge de la commission Jeunesse - Sport

Maire de La Dominelais



**LAURENCE
ROUX**

7^e Vice-présidente, en charge des commissions Développement du numérique - Communication et Petite Enfance - Enfance

Maire de Tresbœuf



VINCENT MINIER

Président de Bretagne porte de Loire Communauté
Maire de Chanteloup



**YVON
MELLET**

2^e Vice-président, en charge de la commission Gestion du patrimoine communautaire - Travaux
Maire de Teillay



**JACQUELINE
SOLLIER**

3^e Vice-présidente, en charge de la commission Action sociale - Emploi
Maire de La Couyère



**MYRIAM
GOHIER**

5^e Vice-présidente, en charge de la commission Finances - Ressources humaines
Adjointe à Bain-de-Bretagne



**LAURENT
LE GUÉHENNEC**

6^e Vice-président, en charge de la commission Culture - Tourisme - Animation du patrimoine culturel et naturel
Maire de Saulnières



**CATHERINE
ALLAIN**

8^e Vice-présidente, en charge de la commission Plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat - Mobilités
Adjointe à Poligné



**PHILIPPE
BRIZARD**

9^e Vice-président, en charge de la commission Environnement - Développement durable - Équipements de pleine nature
Adjoint à Pléchéat

Les autres membres du Bureau communautaire : Daniel Gendrot (maire de Crevin) ; Isabelle Bertin (maire d'Ercé-en-Lamée) ; Jean-Charles Hamon (maire de La Bosse-de-Bretagne) ; Frédéric Martin (maire de La Noë-Blanche) ; Thierry Lassalle (maire de Lalleu) ; Christophe Brullé (maire du Petit-Fougeray) ; Stéphane Morin (maire du Sel-de-Bretagne) ; Jean-François Pilard (maire de Pancé) ; Serge Legendre (maire de Saint-Sulpice-des-Landes) ; Jean-Michel Gaudichon (maire de Sainte-Anne-sur-Vilaine).

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes exerce deux types de compétences : les compétences obligatoires, encadrées par la loi, et les compétences supplémentaires, que les communes mutualisent et délèguent à l'EPCI.

5 compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets (délégué au Smictom des Pays de Vilaine)

15 compétences supplémentaires

- Environnement
- Logement, cadre de vie
- Voirie communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Maisons de service au public
- Équipements culturels et sportifs
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Équipements touristiques
- Équipements économiques
- Transport
- Accompagnement du développement de l'activité sportive
- Accompagnement du développement de l'activité culturelle
- Développement du Très haut débit et des technologies de l'information et de la communication
- Incendie
- Assainissement non collectif
- Gestion des milieux aquatiques
- Clauses générales et service public

10 COMMISSIONS

Chaque commission, non publique, se réunit pour étudier les sujets et projets en cours. L'objectif est d'apporter un éclairage sur ses thématiques. Le rôle d'une commission est donc uniquement consultatif, aucune décision politique n'y est prise. Le travail de chaque commission constitue une aide à la décision pour les élus du Conseil communautaire.



L'objectif de cette commission est de réfléchir sur les projets d'aménagement de zones d'activités, des opérations de soutien à l'artisanat ou au commerce, le soutien en faveur de l'agriculture, les relations avec les acteurs économiques....



Cette commission est en charge du suivi de l'entretien du patrimoine bâti et naturel communautaire, ainsi que du suivi des travaux.



Dans cette commission, les élus réfléchiront aux actions du Point accueil emploi, aux partenariats avec les organismes liés à l'emploi, à l'action sociale du chantier d'insertion, aux logements d'urgence... et travailleront à la mise en place de la structure France services.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DES COMMUNES

Bien que la Communauté de communes prenne en charge des compétences supplémentaires (en tout ou partie) à l'échelle du territoire, nombre de compétences restent toujours des missions communales : instruction des permis de construire, voirie, environnement, gestion des écoles, sécurité publique, salubrité...



Cette commission a pour objectif de réfléchir sur la stratégie globale en matière éducative pour les 11-25 ans, sur la mutualisation du matériel et des actions des offices des sports... Les élus auront aussi en charge le suivi de la gestion et des activités du centre aquatique.



Dans cette commission, les élus participent au développement des activités du Ripame, et réfléchissent au soutien des haltes garderies, ALSH et espaces jeux (qui restent sous la compétence des communes).



Dans cette commission les élus assurent le suivi des finances de la Communauté de communes, examinent les demandes de subventions, pilotent les rémunérations et la gestion des carrières des agents communautaires...



Les élus de cette commission suivent l'évolution du PLUI et de son volet Habitat, réfléchissent au développement du logement locatif social, veillent au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage, réfléchissent aux solutions de mobilités...



Les élus de cette commission proposent des actions d'animation touristique, suivent le partenariat avec les écoles de musique, créent du lien avec les associations animant les équipements culturels communautaires, réfléchissent au développement du réseau des bibliothèques...



Cette commission assure le suivi de l'assainissement non collectif et réfléchit à la compétence Assainissement, assure le suivi de la compétence Gemapi*, ainsi que du programme Breizh Bocage, fait le lien avec le Smictom, propose un cadre d'aide au développement durable, travaille sur le réseau des chemins de randonnées du territoire...



Cette commission pilote les espaces publics numériques et les ateliers de fabrication numérique, réfléchit à la réduction de la fracture numérique, travaille au développement du Très haut débit, développe la communication sur les actions de la Communauté de communes...

Retrouvez plus d'informations sur les compétences communautaires de Bretagne porte de Loire Communauté sur bretagneportede Loire.fr



42 rue de Sabin
35470 Bain-de-Bretagne
02 99 43 70 80
accueil@bretagneportedeloire.fr

Restez connectés à
Bretagne porte de Loire Communauté

 bretagneportedeloire.fr

 [Bretagne porte de Loire Cté](https://www.facebook.com/BretagneporteLoireCte)

 [bplcommunaute](https://www.instagram.com/bplcommunaute)